

## Bibliothèques et Musées - Acceptation par la Ville d'un legs consenti par M. Jean GIRARD

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Par testament olographe du 30 avril 2002, M. Jean GIRARD, professeur retraité, a légué ses biens «aux institutions culturelles comtoises» à parts égales : Musée Comtois de la Citadelle, Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et Bibliothèque Municipale, donc à la Ville de Besançon. M. Jean GIRARD est décédé le 30 janvier 2003.

Originaire de Novillars, Jean GIRARD avait enseigné l'histoire et la géographie. Il était également écrivain : amoureux de la nature en général et de la Franche-Comté en particulier, il a écrit des ouvrages historiques, de nombreux récits, nouvelles et articles ayant pour cadre la Franche-Comté ; ses articles notamment parurent dans la revue régionale «La Racontote», de 1976 à 2001.

M. GIRARD a légué à la Ville :

- six parcelles de terre situées à Lomont-sur-Crête, Bremondans et Amagney
- deux appartements situés à Besançon :
  - \* l'un situé 9 rue des Courtils de type F5 est neuf et d'une valeur de 161 595 €,
  - \* l'autre, situé 56 rue de Chalezeule, de type F3 (immeuble «Le Magellan»)
- des liquidités : environ 318 000 €
- des contrats d'assurance vie (montant non connu à ce jour)
- des livres : il indique en effet que «la Bibliothèque pourra prendre dans ses livres ce qui l'intéresse»
- quatre bronzes.

Il s'agit donc d'une succession importante : l'actif excédera notablement le passif.

Le passif : essentiellement solde restant dû sur le prix d'achat de l'appartement rue des Courtils (16 160 €), taxes d'habitation et foncière 2003, charges de copropriété de l'immeuble 56 rue de Chalezeule (soit environ 310 € par trimestre) et frais de règlement de succession.

La valeur globale de ce legs n'est pas connue à ce jour.

Le Conseil Municipal est invité à accepter ce legs, s'agissant de l'actif et du passif, et à ce titre, autoriser le règlement des dépenses correspondantes, étant précisé que la recette correspondante fera l'objet d'une inscription budgétaire par décision modificative à l'exercice courant au fur et à mesure de la réalisation du legs, avec une réaffectation en dépenses au titre des tranches annuelles du domaine culturel.

**«M. LE MAIRE :** Je voudrais simplement saluer un instant la mémoire de M. GIRARD qu'un certain nombre d'entre vous ont dû connaître. M. GIRARD est un professeur retraité qui a légué à la Ville tous ses biens. Il a enseigné l'histoire et la géographie, il était écrivain, il s'est beaucoup investi dans une revue régionale qu'on appelle «La Racontote» et qui est éditée dans le Haut-Doubs. Il nous a légué un don important estimé à environ 600 000 €. Il a tout laissé à la Ville dans laquelle il avait enseigné. Je voulais

simplement le souligner et avoir ce soir une pensée pour M. GIRARD, donateur important pour notre ville qui méritait bien qu'on s'attarde un petit instant et dans le silence à sa mémoire».

Sur avis favorable unanime de la Commission Patrimoine et de la Commission du Budget, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 27 janvier 2004.*